

„Pacte logement 2.0“ angenommen

AUS DER SITZUNG DES GEMEINDERATES VOM 26. OKTOBER 2021

Anwesend:

Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel, Schöffe Jean-Paul Sunnen, Schöffe Raphael Gindt

Ratsmitglieder: Tom Berend, Patrick Calmus, Lou Linster, Christiane Hamen, Jean-Pierre Roemen

Rat Marcel Jakobs nimmt an der Sitzung per Videokonferenz teil

Gemeindesekretär: Marc Thill

1. Genehmigung der Tagesordnung;
2. Mitteilungen des Schöffensrats;
3. Jugendhaus, Genehmigung der Konvention 2021;
4. Konvention zum Pacte logement 2.0, Genehmigung;
5. Konvention zum Pacte nature, Absichtserklärung und Genehmigung;
6. Antrag auf Prozessfähigkeit, Einspruch gegen den PAG;
7. Allgemeine Volkszählung (Statec), Aufwandsentschädigungen für die Beauftragten zur Auszählung und Überprüfung;
8. Motionen der Gemeinderatsmitglieder;
9. Korrespondenz, Fragen an das Bürgermeister- und Schöffensrat;
10. Liste der Anträge zur Wahrnehmung des Vorkaufsrechts (unter Ausschluss der Öffentlichkeit)
11. Personalangelegenheiten (unter Ausschluss der Öffentlichkeit);
12. Zusätzlicher Punkt der Tagesordnung; Auf Antrag von Rat Lou Linster; Verlängerung des Umzugs zum Nationalfeiertag.

1 Genehmigung der Tagesordnung

Es liegt eine Frage an den Schöffensrat von Rat Jean-Pierre Roemen zum Pacte logement 2.0 vor, der bereits unter Punkt (4) der Tagesordnung abgehandelt werden soll.

Auf Basis des Artikels 13, Absatz 3 des modifizierten Gemeindegesetzes vom 13. Dezember 1988 wird der Tagesordnung ein zusätzlicher Punkt 12 betreffend der Verlängerung des Umzugs zum Nationalfeiertag hinzugefügt.

Die geänderte Tagesordnung wird einstimmig angenommen.

2 Mitteilungen des Schöffensrats

Der Schöffensrat hat mehrere Mitteilungen zu machen.

Im Rahmen der neuen gesetzlichen Bestimmungen zur Eindämmung der Covid-19-Pandemie wird der Zugang zum Gemeindehaus nicht dem Covid-Check-Regime untergeordnet, sondern bleibt unter den üblichen sanitären Vorsichtsmaßnahmen möglich. Gemeinderatssitzungen und andere Versammlungen unterliegen dem Covid-Check-Regime, ebenso wie Veranstaltungen im Kulturzentrum. Die Vereine tragen die Verantwortung, bei solchen Veranstaltungen das Regime zu beantragen und zu überwachen. Was den Zugang zur Sporthalle betrifft, so sollen die Vereine sich an die Empfehlungen des Sportministeriums halten.

Die diesjährige Weihnachtsfeier für Senioren findet am 27. November unter dem

Covid-Check-Regime statt. Die Feier dauert von 12 bis 16 Uhr und wird musikalisch von Jos Scharz begleitet. Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel lädt die Mitglieder des Gemeinderats dazu ein, an der Veranstaltung teilzunehmen.

Der Impfbus-Dienst der Gemeinde funktioniert weiter, um älteren Personen zu ermöglichen, sich mit einer dritten Dosis impfen zu lassen. Einladungen sind an alle Einwohner gegangen, die über 60 Jahre alt sind.

Am 29. Oktober findet die Vergebung der Subventionen für verdienstvolle Schüler und Studenten statt, auch diese Veranstaltung steht unter dem Covid-Check-Regime. Es seien 158 Anträge eingegangen. Am 10. November findet ebenfalls unter Covid-Check die Ehrung der verdienstvollen Sportler statt. Zu dieser Veranstaltung sind ebenfalls die Teilnehmer der Tour du Duerf sowie die Mitglieder des Gemeinderats eingeladen.

Am 13. November findet das Jugendforum der Gemeinde unter dem Motto „Maach Leideleng méi attraktiv fir déi Jonk“ statt. Die Covid-Check-Veranstaltung findet im Kulturzentrum An der Eech statt und richtet sich an junge Menschen zwischen 11 und 26 Jahren. Das Forum dauert von 10 bis 16 Uhr und beinhaltet ein Mittagessen.

Die geplante Erneuerung des Wassernetzes in der Rue de Cesange zwischen der Kreuzung beim Café Beim Karin und der Einfahrt zum Domaine Schmiseleck fällt nun ganz aus, da keine

Einigung mit dem Netzbetreiber CREOS gefunden werden konnte, nachdem dieser sich aus Kostengründen aus dem Projekt zurückgezogen hatte. Die Straße kann also demnächst wieder für den Verkehr freigegeben werden. Auch die Rue de la Gare erhält in Kürze ihren endgültigen Belag, sodass alle Straßenbauarbeiten bis zum Ende der Woche nach Allerheiligen abgeschlossen sein werden.

Rat Marcel Jakobs bedauert, dass die Arbeiten in der Rue de Cessange nicht stattfinden können, zeigt aber Verständnis für die Entscheidung des Schöffenrats.

Rat Lou Linster weist darauf hin, dass andere Gemeinden auch verwaltungsintern auf das Covid-Check-Regime setzen würden. Er bedauert, dass dies in Leudelingen nicht der Fall sein soll. Die Bürgermeisterin erklärt, dass der systematische Einsatz von Covid-Check innerhalb der Verwaltung nicht umsetzbar sei. Alle Versammlungen von größeren Menschengruppen, wie Sitzungen des Gemeinderats oder der Kommissionen, stünden aber unter dem Covid-Check-Regime. Rat Lou Linster möchte wissen, warum der Schöffenrat sich entgegen früherer Ankündigungen nun doch gegen die Erneuerung des Wassernetzes in der Rue de Cessange entschieden habe. Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel erläutert erneut, dass die CREOS sich gegen die Durchführung der Arbeiten entschied. Die von der Gemeinde geplanten Arbeiten am Wassernetz seien unter diesen Umständen nicht dringend genug, um einen kostspieligen Alleingang zu rechtfertigen.

Die Bürgermeisterin bestätigt auf Nachfrage von Rat Patrick Calmus, dass die Rue de la Gare demnächst wieder in beide



Richtungen ohne Einschränkungen befahrbar sein wird.

3 Jugendhaus, Genehmigung der Konvention 2021

Der Gemeinderat soll die Konvention mit dem Bildungsministerium und Interactions a.s.b.l. betreffend das Jugendhaus für das Jahr 2021 genehmigen. Die Bürgermeisterin erklärt, dass die Konvention jenen der Vorjahre entspricht. Jeweils die Hälfte der Kosten werden von der Gemeinde sowie vom Staat getragen.

Rat Lou Linster erkundigt sich über die Laufdauer der Konvention. Gemeindesekretär Marc Thill erklärt, dass die Konvention rückwirkend ab dem 1. Januar 2021 in Kraft getreten ist und danach alljährlich stillschweigend verlängert wird, bis sie durch eine neue Konvention abgelöst werden.

Die Konvention 2021 bezüglich des Jugendhauses wird einstimmig genehmigt.

4 Konvention zum Pacte logement 2.0, Genehmigung

Der Gemeinderat soll eine Ursprungsvereinbarung zum Pacte logement 2.0 genehmigen. Die Konvention hat eine Gültigkeit von einem Jahr. Laut Bürgermeisterin soll in dieser Zeit ein „Aktionsplan Wohnen“ (Plan d'action logement, PAL) erarbeitet werden. Anschließend soll auf Basis des PAL eine endgültige Konvention zur Umsetzung des Pakts genehmigt werden (convention de mise en oeuvre). Das betreffende Gesetz zum Pacte logement 2.0 gelte rückwirkend vom 1. Januar 2021 bis zum bis 31. Dezember 2032. Zur Ausarbeitung des PAL wird der Gemeinde während jährlich 180 Stunden ein externer Berater zur Verfügung gestellt. Die Bürgermeisterin erklärt, dass die Gemeinde auf externe Berater angewiesen sei, da sie intern nicht über die nötigen Spezialisten verfüge. Die Gemeinde benötige trotzdem einen internen Mitarbeiter, der mit derartigen Plänen umgehen könne. Dies werde unter Punkt (11) der Tagesordnung behandelt.

Am 22. September fand eine staatliche Informationsversammlung

zum Pacte logement 2.0 statt. Der Pakt gilt nur für Teilbebauungspläne (PAP), die nach dem 18. Februar 2022 beantragt werden. Die neuen Vorgaben sehen unter bestimmten Umständen eine Erweiterung der 25 Prozent der Fläche des PAP vor, die an die Gemeinde abgetreten werden müssen. Im Rahmen aller Teilbebauungspläne des Typs Nouveau Quartier (PAP NQ) mit 10 bis 25 Wohneinheiten müssen in Zukunft 10 Prozent der Bruttogrundfläche an die Gemeinde abgetreten werden, um erschwinglichen Wohnraum zu schaffen. Bei einem PAP NQ mit mehr als 25 Wohneinheiten steigt diese Fläche nun auf 15 Prozent. Falls die Gemeinden die Grundstücke ablehnen, fallen diese an den Staat.

Gemeindesekretär Marc Thill liefert auf Wunsch von Rat Lou Linster Details zur Prozedur bei der Einführung des Gesetzes zum Pacte logement 2.0. Lou Linster möchte wissen, nach welchen Kriterien die Berater der Gemeinde ausgesucht wurden. Schöffe Jean-Paul Sunnen erklärt, dass die Verfügbarkeit der Berater ausschlaggebend gewesen sei. Es gebe großen Andrang, da derzeit die meisten Gemeinden einen solchen Berater benötigen.

Gemeindesekretär Marc Thill liefert auf Wunsch von Rat Jean-Pierre Roemen Details zu den Subventionen, die die Gemeinde im Rahmen des ersten Pacte logement erhalten hat. Demnach erhielt die Gemeinde insgesamt rund 1,68 Millionen Euro an Subventionen, wovon etwa 1,18 Millionen zur Finanzierung der neuen Schule verwandt wurden. Es seien aktuell noch 304.000 Euro übrig.

Schöffe Jean-Paul Sunnen ist der Meinung, dass das Gesetz zum Pacte logement 2.0 angesichts

der Wohnraumnot in Luxemburg prinzipiell politisch zu begrüßen sei. Die Tatsache, dass die Gemeinde Grundstücke zur Schaffung erschwinglichen Wohnraums erhalte, sei sehr positiv. Die betreffenden Grundstücke seien zudem ab diesem Zeitpunkt unverkäuflich, was auch zu begrüßen sei.

Schöffe Jean-Paul Sunnen sieht die neuen Bestimmungen als problematisch an. Hier erhalten die Bauunternehmer als Gegenleistung für die abgetretene Fläche das Recht über die maximale Wohndichte, welche im allgemeinen Bebauungsplan vorgesehen ist, hinauszugehen. Die Folgen dieser Regelung sind kaum absehbar. Er befürchtet, dass damit die geltenden Bebauungspläne (PAG-PAP) der Gemeinden untergraben werden. Jean-Paul Sunnen weist auf den enormen Verwaltungsaufwand hin, den der Staat und die Gemeinde leisten müssen, falls sie wie im Pacte logement geplant, zu den größten Besitzern von Wohnraum im Land werden. Er gibt zu bedenken, dass ein Wohnungsbauprojekt theoretisch die Gemeinde zu Eigentümerin von 50 Einheiten machen würde.

Rat Lou Linster weist darauf hin, dass die Gemeinde in diesem Fall die Wohnungen an den Staat abtreten kann. Auch das Argument zur maximalen Wohndichte lässt er nur eingeschränkt gelten, da dieser Parameter in Leudelingen in der Regel auf einem realen Wert basiere. Ansonsten schließt er sich der Kritik von Jean-Paul Sunnen an.

Jean-Paul Sunnen unterstreicht, dass er die angesprochenen Probleme nicht für unüberwindbar hält. Er erklärt, dass beispielsweise die Gemeinde Luxemburg mehr als 700 Sozialwohnungen besitzt und allein zu diesem Zweck 70 Verwaltungsmitarbeiter

beschäftigt. Falls Leudelingen 50 Sozialwohnungen erhalte, müssten also 5 Mitarbeiter eingestellt werden, da es niemanden in der Verwaltung gebe, der diese Aufgabe übernehmen könne. Hinzu komme, dass die Wohnungen von der Gemeinde vorfinanziert werden müssen. Dies bedeute bei 50 Wohnungen eine zeitweilige Kreditaufnahme von mindestens 15 Millionen Euro, auch wenn das Geld später zurückerstattet werde. Er halte die Ziele des Pakts wie bereits erwähnt für begrüßenswert, hege aber große Zweifel an deren Umsetzbarkeit.

Rat Patrick Calmus begrüßt, dass der Staat endlich konkrete Maßnahmen gegen die Wohnraumnot ergreift. Er ist der Ansicht, dass der Pakt verbesserungswürdig ist, aber einen guten Anfang darstellt.

Schöffe Jean-Paul Sunnen bestätigt auf Nachfrage von Rätin Christiane Hamen, dass die abgetretenen Wohnungen auf unbestimmte Zeit im staatlichen oder kommunalen Besitz bleiben. Christiane Hamen möchte wissen, ob der Schöffenrat seine Bedenken auch in schriftlicher Form an das Ministerium gerichtet habe. Laut Bürgermeisterin sei dies nicht der Fall. Die Einwände seien lediglich im Rahmen eines Workshops zum Pakt mündlich vorgetragen worden.

Gemeindesekretär Marc Thill weist vor der Abstimmung erneut darauf hin, dass diese nur die Genehmigung der Ursprungsvereinbarung mit einer Geltungsdauer von einem Jahr betrifft. Nach der Ausarbeitung einer endgültigen Fassung genehmigt, die bis 2032 gültig sei.

Die Ursprungsvereinbarung zum Pacte logement 2.0 wird einstimmig genehmigt.

Entschädigungen sei gerechtfertigt, um die Beteiligung der Helfer auch in Zukunft zu sichern. Er weist darauf hin, dass die Stadt Luxemburg aus Mangel an Helfern auch Personen engagiere, die nicht in der Gemeinde wohnen.

Die Erhöhung der Entschädigungen wird einstimmig genehmigt.

8 Motionen der Gemeinderatsmitglieder

Laut Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel liegen keine Motionen der Gemeinderatsmitglieder vor.

9 Korrespondenz, Fragen an den Bürgermeister- und Schöffenrat

Eine Frage von Rat Jean-Pierre Roemen zum Pacte logement 2.0 wurde unter Punkt (4) der Tagesordnung beantwortet.

Rat Lou Linster weist darauf hin dass die Give Box der Gemeinde sich leider als Misserfolg erwiesen habe und die Box zur Müllkippe verkommen sei. Er regt an, das Angebot ganz einzustellen. Schöffe Raphael Gindt gibt zu, dass das Projekt nicht gut funktioniert. Der Schöffenrat schlägt vor, zunächst einen anderen Standort für die Box zu suchen und das Projekt neu zu bewerben, indem erneut auf die Nutzungsregeln hingewiesen wird.

Lou Linster weist darauf hin, dass die Rue Bouillon in der Hauptstadt bis Ende Juli 2022 gesperrt sein wird. Da es sich um eine wichtige Verbindungsstraße nach Leudelingen handle, schlägt er vor, mit der Stadt Luxemburg einen Kompromiss auszuhandeln, um die Dauer der Sperrung zu reduzieren. Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel ist nicht der Ansicht, dass dies viel bringen würde. Sie bedauert

zudem, dass die Stadt Luxemburg die Sperrung nicht im Vorfeld angekündigt habe.

Rat Lou Linster erkundigt sich über die Fortschritte des Projekts der Gemeinschaftsgärten. Schöffe Raphael Gindt erklärt, dass fünf Anträge auf Nutzung eines solchen Gartens eingegangen seien. Die Gemeinde verhandle aber noch mit den Besitzern eines gut geeigneten Geländes über die Nutzungsbedingungen. Er sei jedoch zuversichtlich, dass das Projekt durchgeführt werden könne.

Lou Linster fragt, ob es neue Entwicklungen in der Angelegenheit um die Schänke im „Kulturzentrum an der Eech“ gebe. Die Bürgermeisterin erklärt, dass dort zunächst Renovierungsarbeiten geplant sind. Anschließend werde ein Konzept erstellt.

Rat Lou Linster weist darauf hin, dass viele Vereine der Gemeinde ihren offiziellen Sitz im Kulturzentrum an der Eech hätten, es dort aber nur einen einzigen Briefkasten gebe. Er schlägt vor, Briefkästen für alle Vereine zur Verfügung zu stellen. Gemeindesekretär Marc Thill erklärt, dass seines Wissens nur das Jugendhaus und ein weiterer Verein diese Briefkästen nutzen. In der Regel gehe die Post der Vereine an die Gemeindeverwaltung, von wo aus sie weitergeschickt werde. Der Schöffenrat verspricht, sich der Sache anzunehmen.

Rat Marcel Jakobs weist darauf hin, dass ein Bauunternehmen im Eelchesgewan seiner vertraglichen Verpflichtung, Sozialwohnungen zu bauen, noch immer nicht nachgekommen ist. Er möchte wissen, ob die Gemeinde hier Druck machen könne. Laut Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel macht die Gemeinde

ständig Druck in dieser Sache, bisher jedoch ohne Erfolg. Schöffe Jean-Paul Sunnen erklärt, dass der Vertrag ohnehin eine Frist vorsehe, die bald abgelaufen sei.

10 Liste der Anträge zur Wahrnehmung des Vorkaufsrechts (unter Ausschluss der Öffentlichkeit)

Der Gemeinderat berät unter Ausschluss der Öffentlichkeit über fünf Anträge zur Wahrnehmung des Vorkaufsrechts.

11 Personalangelegenheiten (unter Ausschluss der Öffentlichkeit)

Der Gemeinderat berät unter Ausschluss der Öffentlichkeit über drei Personalangelegenheiten, darunter ein Antrag auf unbesoldeten Urlaub, die Ernennung von Jorge Da Silva in die Gehaltsklasse B-1 als Mitarbeiter des technischen Dienstes, sowie die Schaffung eines neuen Postens in der Gehaltsklasse A-2.

12 Zusätzlicher Punkt der Tagesordnung; Auf Antrag von Rat Lou Linster, Verlängerung des Umzugs zum Nationalfeiertag

Rat Lou Linster schlägt vor, im Sinne einer besseren sozialen Durchmischung der Bevölkerung den Umzug zum Nationalfeiertag zu verlängern und weitere Dorfteile mit einzubinden.

Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel ist der Ansicht, dass im Allgemeinen der Schöffenrat für die Organisation der Feierlichkeiten verantwortlich ist. Sie sieht keinen direkten Bezug zwischen dem Weg des Umzugs am Nationalfeiertag und der Integration der neuen hinzugezogenen Bürgern.

Approbation du «Pacte logement 2.0»

CONSEIL COMMUNAL DU 26 OCTOBRE 2021

Présents:

Diane Bisenius-Feipel,
bourgmestre, Jean-Paul Sunnen,
échevin, Raphael Gindt, échevin.

Conseillers : Tom Berend, Patrick
Calmus, Lou Linster, Christiane
Schmit-Hamen, Jean-Pierre
Roemen

Le conseiller Marcel Jakobs
assiste à la séance per
visioconférence

Secrétaire communal: Marc Thill

- 1 Approbation de l'ordre du jour, Approbation;
- 2 Communications;
- 3 Maison des jeunes; Convention 2021, approbation;
- 4 Convention Pacte logement 2.0, Convention initiale, approbation;
- 5 Convention Pacte nature, Déclaration d'intention, approbation;
- 6 Ester en justice, Recours contre le PAG;
- 7 Recensement général de la population (STATEC), Indemnités des agents recenseurs et contrôleurs;
- 8 Motions des conseillers;
- 9 Correspondance, questions au Collège des bourgmestre et échevins;
- 10 Liste des demandes du droit de préemption:
- 10a discussion, huis clos;
- 10b décision;
- 11 Affaires de personnel, huis clos:
- 11a Demande de congé sans solde;
- 11b Nomination au poste de chargé technique;
- 11c Création d'un poste dans le groupe de traitement A-2;
- 12 Ajout d'un point à l'ordre du jour en vertu de l'article 13, alinéa 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, à l'initiative de M. Lou Linster, conseiller communal: Rallongement du parcours du cortège organisé dans le cadre de la Fête Nationale.

1 Approbation de l'ordre du jour

Le conseiller Jean-Pierre Roemen pose une question au Collège des bourgmestre et échevins concernant le «Pacte logement 2.0», qui doit déjà être traitée au point (4) de l'ordre du jour. Sur la base de l'article 13, alinéa 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, un point supplémentaire 12 concernant la prolongation du cortège de la Fête nationale est ajouté à l'ordre du jour. L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

2 Communications

Le Collège des bourgmestre et échevins a plusieurs annonces à faire.

En vertu des nouvelles dispositions légales visant à contenir la pandémie de Covid 19, l'accès à la mairie ne sera pas soumis au régime «Covid-Check», mais restera possible dans le cadre des précautions sanitaires habituelles. Les réunions du Conseil communal et autres rassemblements sont soumis au régime «Covid-Check», tout comme les événements organisés au centre culturel et sociétair «an der Eech». Les associations ont la responsabilité de demander et d'appliquer le régime «Covid-Check» lors de ces événements. Concernant l'accès à l'Hall Omnisports, les clubs doivent suivre les recommandations du ministère des sports.

Cette année, la fête de Noël pour les seniors aura lieu le 27 novembre sous le régime du «Covid-Check». La célébration dure de 12h à 16h et sera accompagnée

musicalement par Jos Schartz. La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel invite les membres du Conseil communal à assister à l'événement.

Le service de bus de vaccination (Impfrufbus) proposé par la commune continue de fonctionner pour permettre aux personnes âgées de se faire vacciner avec une troisième dose. Des invitations ont été envoyées à tous les résidents âgés de plus de 60 ans.

La cérémonie de remise des prix aux élèves méritants aura lieu le 29 octobre. Cet événement aura également lieu sous le régime du «Covid-Check». 158 demandes ont été reçues. Le 10 novembre, la mise à l'honneur des sportifs méritants sera également organisée sous le régime du «Covid-Check». Les participants du «Tour du Duerf» et les membres du Conseil communal sont également invités à cet événement.

Le 13 novembre, le forum des jeunes de la commune aura lieu sous la devise «Maach Leideleng mèi attraktiv fir déi Jonk». L'événement «Covid-Check» aura lieu au centre culturel «An der Eech» et s'adresse aux jeunes de 11 à 26 ans. Le forum dure de 10h00 à 16h00 et comprend le déjeuner.

Le renouvellement prévu du réseau d'eau dans la Rue de Cessange entre le carrefour près du café «Beim Karin» et l'entrée du Domaine Schmiseleck est désormais totalement annulé, aucun accord n'ayant pu être trouvé avec le gestionnaire de réseau CREOS après que ce dernier se soit retiré du projet pour des raisons de coûts. La route sera donc

accessible à la circulation prochainement. La Rue de la Gare recevra également son dernier revêtement sous peu, de sorte que tous les travaux routiers seront terminés à la fin de la semaine suivant la Toussaint.

Le conseiller Marcel Jakobs regrette que les travaux de la Rue de Cessange ne puissent être réalisés, mais fait preuve de compréhension pour la décision du Collège des bourgmestre et échevins.

Le conseiller Lou Linster souligne que d'autres communes appliqueraient également le régime «Covid-Check» au sein de l'administration. Il regrette que ce ne soit pas le cas à Leudelange. La bourgmestre explique que l'utilisation systématique du «Covid-Check» au sein de l'administration n'était pas envisageable. Cependant, toutes les grandes réunions, comme les réunions du Conseil communal ou des commissions consultatives, se tiendront sous le régime du «Covid-Check». Le conseiller Lou Linster veut savoir pourquoi le Collège des bourgmestre et échevins, contrairement à ce qu'il avait annoncé précédemment, s'était finalement prononcé contre le renouvellement du réseau d'eau de la Rue de Cessange. La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel répète que CREOS avait décidé de ne pas réaliser les travaux. Dans ces conditions, les travaux prévus par la commune sur le réseau d'eau n'étaient pas suffisamment urgents pour justifier une démarche individuelle à grands frais.

En réponse à une question du conseiller Patrick Calmus, la bourgmestre confirme que la Rue de la Gare serait bientôt rouverte dans les deux sens sans restrictions.

3 Maison des Jeunes

Le Conseil communal doit approuver la convention avec le Ministère de l'Education et Interactions a.s.b.l. concernant la Maison des Jeunes pour l'année 2021. La bourgmestre explique que la convention est la même que celles des années précédentes. La moitié des coûts serait supportée par la commune et l'autre moitié par l'État.

Le conseiller Lou Linster demande quelle serait la durée de la convention. Le secrétaire communal Marc Thill explique que la convention entrerait en vigueur rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2021 et serait ensuite renouvelée tacitement chaque année jusqu'à son remplacement par une nouvelle convention.

La Convention 2021 concernant la Maison des Jeunes est approuvée à l'unanimité.

4 Convention Pacte Logement 2.0

Le Conseil communal doit approuver un accord d'origine sur le «Pacte logement 2.0». La convention est valable pour un an. Selon la bourgmestre, un plan d'action logement («PAL») doit être élaboré pendant cette période. Ensuite, sur la base de la PAL, une convention finale de mise en œuvre du pacte doit être approuvée («convention de mise en œuvre»). La loi sur le Pacte logement 2.0 s'appliquerait rétroactivement du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2032. Pour l'élaboration du PPA, un consultant externe serait mis à la disposition de la commune pour 180 heures par an. La bourgmestre explique que la commune était dépendante de consultants externes car elle ne disposait pas des spécialistes nécessaires en interne. Néanmoins, la commune a besoin d'un employé interne

qui puisse s'occuper de ces plans. Cette question sera traitée au point (11) de l'ordre du jour.

Une réunion d'information sur le «Pacte logement 2.0» a eu lieu le 22 septembre. Le pacte ne s'applique qu'aux plans d'aménagement partiel (PAP) demandés après le 18 février 2022. Le nouveau cahier des charges prévoit une extension des 25% de la superficie du PAP qui doivent être cédés à la commune dans certaines circonstances. Dans le cadre de tous les plans partiels d'aménagement de type «Nouveau Quartier» (PAP NQ) comportant de 10 à 25 unités d'habitation, 10% de la surface brute de plancher doivent être cédés à l'avenir à la commune afin de créer des logements abordables. Pour un PAP NQ comportant plus de 25 unités de logement, cette superficie passe à 15%. Si les communes rejettent les parcelles, elles reviennent à l'État.

Le secrétaire communal Marc Thill fournit des détails sur la procédure d'introduction de la loi «Pacte logement 2.0» à la demande du conseiller communal Lou Linster. Ce dernier aimerait savoir quels critères ont été utilisés pour sélectionner les consultants de la commune. L'échevin Jean-Paul Sunnen explique que la disponibilité des conseillers a été le facteur décisif. La demande est forte, car la plupart des communes ont besoin d'un tel consultant en ce moment.

A la demande du conseiller Jean-Pierre Roemen, le secrétaire communal Marc Thill fournit des détails sur les subventions reçues par la commune dans le cadre du premier «Pacte logement». Selon cette dernière, la commune a reçu un total d'environ 1,68 million d'euros de subventions, dont environ 1,18 million a été utilisé pour financer la nouvelle école. Il

reste actuellement 304.000 euros.

L'échevin Jean-Paul Sunnen est d'avis que la loi sur la «Pacte logement 2.0» est en principe à saluer politiquement au vu de la pénurie de logements au Luxembourg. Le fait que la commune reçoive des terrains pour la création de logements abordables est très positif. En outre, les parcelles en question ne sont plus à vendre à partir de maintenant, ce dont il faut également se réjouir.

L'échevin Jean-Paul Sunnen considère que les nouvelles dispositions posent problème. En l'occurrence, les promoteurs obtiennent, en contrepartie de la surface cédée, le droit d'aller au-delà de la densité maximale de logements prévue par le PAG. Les conséquences de cette réglementation sont difficilement prévisibles. Il craint que les plans d'aménagement en vigueur (PAG-PAP) des communes soient ainsi mis à mal. Jean-Paul Sunnen attire l'attention sur l'énorme charge administrative que l'État et les communes devront assumer s'ils deviennent les plus grands propriétaires de logements du pays, comme le prévoit le «Pacte Logement». Il fait remarquer qu'un projet de construction de logements rendrait théoriquement la commune propriétaire de 50 unités.

Le conseiller Lou remarque que dans ce cas, la commune peut céder les appartements à l'État. Il n'accepte également l'argument de la densité résidentielle maximale que dans une mesure limitée, car ce paramètre à Leudelange est généralement basé sur une valeur réelle. Pour le reste, il est d'accord avec la critique de Jean-Paul Sunnen.

L'échevin Jean-Paul Sunnen souligne qu'il ne considère pas les

problèmes soulevés comme insurmontables. Il explique que la commune de Luxembourg, par exemple, possède plus de 700 logements sociaux et emploie 70 agents administratifs à cette seule fin. Si Leudelange devait recevoir 50 logements sociaux, il faudrait engager 5 employés, car il n'y a personne dans l'administration qui puisse assumer cette tâche. En outre, les appartements devraient être préfinancés par la commune. Avec 50 appartements, cela signifie emprunter temporairement au moins 15 millions d'euros, même si l'argent est remboursé par la suite. Comme déjà mentionné, il pense que les objectifs du Pacte sont les bienvenus, mais il a de grands doutes quant à sa faisabilité.

Le conseiller Patrick Calmus se félicite du fait que l'État prenne enfin des mesures concrètes contre la pénurie de logements. Il estime que le pacte doit être amélioré mais qu'il constitue un bon début.

L'échevin Jean-Paul Sunnen confirme, à la demande de la conseillère Christiane Hamen, que les appartements cédés resteront indéfiniment la propriété de l'État ou de la commune. Christiane Hamen souhaite savoir si le Collège des bourgmestre et échevins a également adressé ses préoccupations au ministère par écrit. Selon la bourgmestre, ce n'était pas le cas. Les objections n'avaient été présentées qu'oralement lors d'un atelier sur le Pacte.

Le secrétaire communal Marc Thill rappelle avant le vote qu'il s'agit uniquement de l'approbation de l'accord initial d'une durée de validité d'un an. Après l'élaboration d'un PAL, la version finale serait alors approuvée. Celle-ci sera ainsi valable jusqu'en 2032.

L'accord initial sur le «Pacte logement 2.0» est approuvé à l'unanimité.

5 Convention Pacte nature

Le Conseil communal doit approuver une déclaration d'intention pour la participation au «Pacte nature». La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel explique qu'une version finale suivra. Comme partenaire externe pour la mise en œuvre du pacte, la commune a choisi le syndicat SICONA, qui s'occupe déjà depuis des années de la conservation du paysage et des projets environnementaux dans la commune. Le pacte fonctionne sur la base d'un système de points qui régit l'octroi des subventions. Les points sont attribués pour la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement contenues dans un catalogue de mesures.

Le conseiller Marcel Jakobs se félicite de la création de ce plan. Il estime qu'avec SICONA, un partenaire idéal a été choisi, car le syndicat connaît très bien la commune.

Le conseiller Lou Linster se réjouit également de rejoindre le Pacte nature. Il estime toutefois que toutes les mesures proposées dans le catalogue ne sont pas judicieuses.

La convention sur le «Pacte nature» est adoptée à l'unanimité.

6 Ester en justice; recours contre le PAG

Le Collège des bourgmestre et échevins demande le droit à la capacité d'ester en justice suite à une réclamation contre le plan général d'urbanisme sur la base d'une plainte contre le plan d'aménagement général. La bourgmestre explique qu'il s'agit d'une demande de la famille

Weyland-Theis, qui s'oppose, à la réduction de la profondeur constructible de 20 à 15 mètres inscrite dans le PAP.

Le conseiller Lou Linster considère que les arguments avancés dans la plainte sont irrecevables. Il espère que le tribunal donnera raison à la commune. L'échevin Jean-Paul Sunnen considère également que les objections sont irrecevables.

La motion de capacité procédurale est adoptée à l'unanimité.

7 Recensement général de la population (STATEC)

En vue du prochain recensement de l'Office national des statistiques STATEC, le Collège des bourgmestre et échevins propose d'augmenter la rémunération des recenseurs. Ces derniers

participent à la réunion de présentation, qui passe de 29 à 58 euros. Les montants restants seraient chacun majorés de 50% de la compensation de l'État. Les aides recevraient ainsi 4,20 euros par personne recensée, 6,90 euros par ménage recensé et 3,45 euros par immeuble d'habitation recensé.

Le conseiller Lou Linster demande s'il n'y avait pas assez de recenseurs disponibles. La bourgmestre rassure que suffisamment de recenseurs se sont manifestés entre-temps.

Le conseiller Patrick Calmus souligne que, pour la première fois, les citoyens pouvaient également participer au recensement via internet. Il aimerait savoir si les recenseurs reçoivent une compensation pour les personnes participant via internet. Selon le

proposition actuelle.

L'échevin Jean-Paul Sunnen est d'avis que l'augmentation de l'indemnité est justifiée afin d'assurer la participation des recenseurs à l'avenir. Il souligne que la Ville de Luxembourg engage également des personnes qui n'habitent pas dans la commune, faute de recenseurs.

L'augmentation de la rémunération est approuvée à l'unanimité.

8 Motion des conseillers

Selon la bourgmestre, aucune motion n'a été introduite par les conseillers.

9 Correspondance, questions au Collège des bourgmestre et échevins

Une question du conseiller Jean-Pierre Roemen sur le «Pacte logement 2.0» reçoit une réponse au point (4) de l'ordre du jour.

Le conseiller Lou Linster souligne que la «Give Box» de la commune s'était malheureusement révélée être un échec et que la boîte avait dégénéré en une décharge. Il suggère que le service soit purement et simplement supprimé. L'échevin Raphael Gindt admet que le projet ne fonctionne pas bien. Le Collège des bourgmestre et échevins propose de trouver d'abord un autre emplacement pour la boîte et de faire une nouvelle publicité pour le projet en rappelant les règles d'utilisation.

Lou Linster signale que la Rue Bouillon, dans la capitale, sera fermée jusqu'à la fin du mois de juillet 2022. Comme il s'agit d'une importante route de liaison vers Leudelange, il suggère de négocier un compromis avec la Ville de Luxembourg pour réduire la durée de la fermeture. La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel ne

étaient difficiles à trouver, selon la bourgmestre Diane Bisenius-Feipel. L'augmentation de la rémunération doit donc être considérée comme un geste de gratitude. La proposition consiste à doubler l'indemnisation pour la

secrétaire communal Marc Thill, une compensation est néanmoins prévue dans ce cas. Il souligne également que Leudelange enregistra probablement la compensation des dépenses la plus élevée du pays en raison de la



pense pas que cela avancerait les choses. Elle regrette également que la Ville de Luxembourg n'ait pas annoncé la fermeture à l'avance.

Le conseiller Lou Linster demande où en était le projet de jardin communautaire. L'échevin Raphael Gindt explique que cinq demandes d'utilisation d'un tel jardin ont été reçues. Cependant, la commune est toujours en négociation avec les propriétaires d'un site bien adapté sur les conditions d'utilisation. Cependant, il est confiant dans la possibilité de réaliser le projet.

Lou Linster demande s'il y a du nouveau dans le dossier de la brasserie du centre culturel et sociétaire «an der Eech». La bourgmestre explique que des travaux de rénovation y sont prévus en premier lieu. Un concept serait alors élaboré.

Le conseiller Lou Linster a fait remarquer que de nombreuses associations de la commune avaient leur siège officiel dans le centre culturel «an der Eech», mais qu'il n'y avait qu'une seule boîte aux lettres à cet endroit. Il propose de fournir des boîtes aux lettres à toutes les associations. Le secrétaire communal Marc Thill explique qu'à sa connaissance, seuls la Maison des jeunes et une autre association utilisent ces boîtes aux lettres. En règle générale, le courrier des clubs va à l'administration communale, où il est acheminé. Le Collège des bourgmestre et échevins promet d'examiner la question.

Le conseiller Marcel Jakobs souligne qu'une entreprise de construction de «l'Eelchesgewan» n'a toujours pas rempli son obligation contractuelle de construire des logements sociaux. Il aimerait savoir si la commune peut exercer une pression

à cet égard. Selon la bourgmestre Diane Bisenius-Feipel, la commune fait constamment pression sur ce dossier, mais sans succès jusqu'à présent. L'échevin Jean-Paul Sunnen explique que le contrat prévoit de toute façon un délai, qui est sur le point d'expirer.

10 Liste des demandes du droit de préemption

Le Conseil communal discute à huis clos de cinq demandes d'exercice du droit de préemption.

11 Affaires de personnel

Le Conseil communal délibère à huis clos sur trois affaires de personnel, dont une demande de congé sans solde, la nomination de Jorge Da Silva dans la classe de traitement B-1 comme employé du service technique et la création d'un nouveau poste de catégorie salariale A-2.

12 Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le conseiller Lou Linster suggère d'étendre le défilé de la Fête Nationale pour inclure plus de parties du village qu'auparavant dans l'intérêt d'une meilleure mixité sociale de la population.

La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel est d'avis qu'en général, c'est le Collège des bourgmestre et échevins qui est responsable de l'organisation des festivités. Elle ne voit pas de lien direct entre le parcours du cortège le jour de la fête nationale et l'intégration des nouveaux citoyens qui se sont installés.